

- 1) L'inégalité de Bienaymé-Tchebychev est

$$P(|X - E(X)| \geq t) \leq \frac{V(X)}{t^2} \text{ avec } t \in \mathbb{R}^{++}$$

L'énoncé demande de majorer $P(|X - 100| \geq 2)$

On a $E(X) = 100$

$V(X) = 1$

$t = 2$

Donc l'inégalité de Bienaymé-Tchebychev s'écrit:

$$P(|X - 100| \geq 2) \leq \frac{1}{2^2}$$

$$\underline{P(|X - 100| \geq 2) \leq 0,25}$$

- 2) L'événement $98 < X < 102$ est l'événement contraire de l'événement $|X - 100| \geq 2$

Donc $P(98 < X < 102) = 1 - P(|X - 100| \geq 2)$

Or on a montré à la question 1) que $P(|X - 100| \geq 2) \leq 0,25$

Donc: $-P(|X - 100| \geq 2) \geq -0,25$

$1 - P(|X - 100| \geq 2) \geq 1 - 0,25$

d'où $\underline{P(98 < X < 102) \geq 0,75}$

- 3) On a la situation:

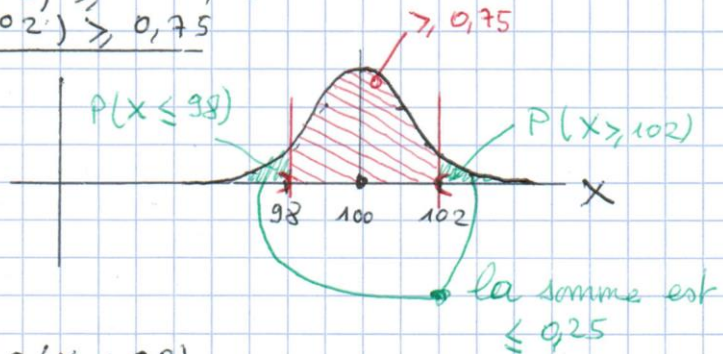
$P(X \leq 98) = P(X > 102)$

$2 P(X \leq 98) \leq 0,25$

Donc $P(X \leq 98) \leq 0,125$

et comme $P(X < 98) \leq P(X \leq 98)$

alors $\underline{P(X < 98) \leq 0,125}$



- 4) Il y a moins de 12,5% de probabilité que la contenance du parfum liquide soit strictement inférieure à 98 mL. Le grossiste a observé sur son lot de 1500 flacons une fréquence observée de contenance inférieure à 98 mL égale à $f_{\text{obs}} = \frac{200}{1500}$ $f_{\text{obs}} = 0,133$

Or $0,133 > 0,125$ donc le grossiste peut estimer que la commande reçue n'est pas conforme aux attentes.

- 5) La loi normale permet d'affirmer que si X suit la loi normale $\mathcal{N}(100; 1)$ alors $P(X \leq 98) = 0,02275$. Avec cette valeur, on a une bien meilleure majoration qui est $P(X < 98) \leq 0,023$

Il y a moins de 2,3% de probabilité que la contenance du parfum soit strictement inférieure à 98 mL

On voit que la fréquence observée $f_{\text{obs}} = 0,133$ de flacons remplis à moins de 98 mL soit 13,3% des flacons est anormalement élevée.

Si X suit la loi normale $\mathcal{N}(100; 1)$ alors la proportion de flacons remplis à moins de 98 mL est environ 2,275%. Le grossiste ne peut pas reconsidérer la réponse à la question 4. (20)